



GUIDE REGLEMENTAIRE DE LA CERTIFICATION

1. Organisation globale des évaluations

- Les modalités d'accès à la certification

Les conditions de présentation d'un candidat à la certification sont les suivantes :

- avoir été assidu
- avoir participé aux évaluations en cours de formation (questionnaires)
- avoir remis son dossier (programmes et vidéos)
- avoir obtenu les pourcentages de réussite indiqués dans le règlement intérieur à chaque épreuve
- avoir passé l'entretien par visioconférence pour échanger sur son travail
- avoir fourni son CV, une pièce d'identité et de la copie de son ou ses diplômes

Les conditions de présentation sont vérifiées et validées par la directrice pédagogique et le responsable des épreuves.

- Les modalités de présentation des candidats et d'organisation des épreuves d'évaluation de la certification

Le règlement de la certification fixe les modalités d'évaluation permettant de vérifier les compétences du candidat, définit les éléments et/ou documents dont les examinateurs doivent disposer lors de l'évaluation et détermine :

- les objectifs d'évaluation
- les critères d'appréciation des compétences requises
- le contenu, les modalités et les moyens de mise en œuvre de la situation professionnelle, réelle ou reconstituée, d'évaluations observables correspondant aux compétences requises.



Les modalités d'évaluation des compétences reposent sur :

QUESTIONNAIRE À VISÉE PROFESSIONNELLE – M1

- En premier lieu, le passage d'un questionnaire à visée professionnelle diligenté en ligne A la fin de chaque cursus de formation, les candidats répondent à un questionnaire à visée professionnelle, composé de 50 questions, qui reprend les questions travaillées pendant la formation afin de valider leur niveau théorique (durée 1 heure)
- Ce questionnaire à visée professionnelle, passé le dernier jour de la formation, a un objectif de certification et non de formation. Cependant, un retour est fait personnellement avec chaque stagiaire lors de l'entretien final de la certification par visioconférence, après examen des dossiers et vidéos présentant la mise en œuvre des gestes professionnels sur le terrain. Pour s'entraîner, les candidats peuvent utiliser les questionnaires étudiés au cours de la formation.

PROGRAMME DÉTAILLÉ – M2

A l'issue de la formation, le candidat présente un dossier à Epsilon à l'école pour valider ses compétences pratiques en complétant un document « dossier pratique du candidat » avec une vidéo. Ce document à compléter est présenté au dernier module de formation. Il contient :

- Un mini CV à compléter,
- Une grille de rédaction pour un programme détaillé d'intervention, incluant la présentation de l'enfant.

Le programme détaillé est évalué par le jury d'évaluation de la certification.

VIDÉO – M3

Chaque vidéo dure en moyenne 5 minutes.

- Il est important de pouvoir visualiser les procédures d'enseignement utilisées par le candidat (position de la caméra en face du candidat s'il est assis à côté de l'enfant ou à l'adulte qui joue le rôle de l'enfant en difficulté, ou sur le côté s'il est assis en face de lui).
- Dans cette vidéo, le candidat :
 - Réalise une séance avec un enfant dans laquelle il procède à la mise en place de méthodes de suivi individualisées (C2).
 - Démontre les mises en œuvre des procédures d'enseignement vues en formation et qu'il a sélectionnées en fonction des difficultés de l'apprenant et de ses réussites (C4).
 - Démontre l'utilisation appropriée du matériel pédagogique comme décrit dans le programme détaillé dans la vidéo associée (C5).
- Le candidat complète aussi le document à faire signer par les familles ou par l'adulte qui joue le rôle de l'enfant pour autoriser les examinateurs à utiliser des enregistrements vidéo et audio dans le cadre de la certification.



La vidéo est évaluée par le jury d'évaluation de la certification.

ENTRETIEN – M4

Enfin, l'entretien de 30 minutes par visioconférence est proposé avec l'expert qui a évalué le dossier (qui est différent des formateurs) afin de finaliser l'évaluation des compétences. Les candidats sont informés par mail des horaires possibles pour les entretiens et le responsable pédagogique gère les inscriptions de chacun d'entre eux.

JURY D'ÉVALUATION DE LA CERTIFICATION

Les experts du jury d'évaluation qui ont évalué le dossier présentent ensuite les résultats des candidats aux membres du jury d'attribution de la certification

Les modalités de contrôle des épreuves d'évaluation

QVP

Le questionnaire à visée professionnelle se déroule en ligne avec Digiforma le dernier jour de la formation. Cette épreuve dure une heure. Les candidats déposent leur CNI et diplôme (en lien avec leur niveau d'étude) en amont dans leur espace DRIVE ou Digiforma. Les candidats se connectent par visioconférence en vérifiant que leur webcam est allumée pendant toute la durée de l'évaluation. L'assistante technique ou le formateur du réseau Epsilon à l'École valide les identités avec la copie des CNI des candidats et donne alors accès aux candidats au questionnaire. Un lien personnel est envoyé à chaque candidat. Une fois, le lien activé, il n'est plus possible d'arrêter le questionnaire et le candidat doit aller au bout de ce dernier. Un seul essai est possible par candidat. Le formateur reste présent pendant l'heure de passation afin de vérifier que chaque candidat réponde sans interagir avec un tiers ou consulter des documents.

Les résultats sont évalués de façon automatique par l'ordinateur.

DOSSIER PRATIQUE : VIDEO _ PROGRAMME

Dans le cadre du dossier pratique contenant la rédaction du programme détaillé et la vidéo, le candidat est présent sur les vidéos en séance avec un enfant ou avec l'adulte qui joue le rôle de l'enfant. Les parents de l'enfant remplissent un document autorisant Epsilon à l'école à visionner les vidéos dans le cadre de la certification.

La grille d'évaluation validée annuellement par le comité de perfectionnement qui décrit des comportements observables est complétée par l'évaluateur dans le mois qui suit son dépôt.

Le dossier est évalué par le jury d'évaluation de la certification.



ENTRETIEN

Pour l'entretien avec l'expert-évaluateur du réseau Epsilon à l'École, une grille d'évaluation des compétences est aussi complétée.

2. Règlement d'attribution de la certification

• Prérequis à l'entrée en formation

Ces derniers sont validés par les documents fournis par le candidat (CV, diplôme, attestation de formation) ou par entretien avec la directrice pédagogique au moment de l'inscription de candidat :

- Pour la certification (PS au CP) :
 - o niveau bac
- Pour la certification (CP au CM2) ,
 - o niveau bac +2
 - o des bases en ABA (lecture à minima d'un livre ou certificat de formation)
 - o des connaissances académiques de la PS au CM2 (suivi de ses propres enfants)

• Assiduité

Pour pouvoir passer la certification, la législation liée aux formations certifiantes impose au stagiaire d'avoir suivi la totalité du cursus de formation (soit les 70h de formation) en continu, sans absence (sauf impératif médical avec certificat fourni), que la formation soit en présentiel ou à distance.

Toute absence du fait du stagiaire peut compromettre le passage de la certification.

• Les modalités de validation des certifications

A l'issue des entretiens, le directeur pédagogique réunit le jury par mail, à la date prévue, pour une réunion par visioconférence. Le jury évalue l'acquisition des compétences au regard du référentiel de certification, à l'aide des résultats au questionnaire à visée professionnelle, des grilles relatives au dossier pratique et à l'entretien.

L'analyse des notes obtenues et révision des points critiques soulevés par l'expert (formateur/superviseur) qui a analysé les vidéos et programmes, à partir de la grille de cotation est réalisée comme précisé ci-dessus par visioconférence et permet de valider quels candidats ont obtenu la certification et de préciser ce qui reste à travailler par un candidat en cas de refus.

Les scores attendus sont les suivants :

- Questionnaire QVP : Score au-dessus de 70 % (50 questions) ou notes égales ou au-dessus 14/20
- Programme : Score au-dessus de 60 % ou notes égales ou au-dessus 12/20
- Vidéo : Score au-dessus de 80 % ou notes égales ou au-dessus 16/20
- Entretien : Score évalué avec la grille de l'entretien ou notes égales ou au-dessus de 16/20



En résumé :

	QUESTIONNAIRE A VISEE PROFESSIONNELLE	VIDEO	PROGRAMME	ENTRETIEN
Taux de réussite attendus pour valider le niveau	70% Ou 14/20	80% Ou 16/20	60% Ou 12/20	80 % Ou 16/20
Évaluateur (jury d'évaluation de la certification)	Deux experts en supervision scolaire, de niveau Master et ayant plus de 5 ans d'expérience	Deux experts en supervision scolaire, de niveau Master et ayant plus de 5 ans d'expérience	Deux experts en supervision scolaire, de niveau Master et ayant plus de 5 ans d'expérience	Deux experts en supervision scolaire, de niveau Master et ayant plus de 5 ans d'expérience
Experts (Jury d'attribution de la certification)	Les évaluateurs, 2 experts extérieurs, et 1 représentant du certificateur	Les évaluateurs, 2 experts extérieurs, et 1 représentant du certificateur	Les évaluateurs, 2 experts extérieurs, et 1 représentant du certificateur	Les évaluateurs, 2 experts extérieurs, et 1 représentant du certificateur

Il n'est pas possible de valider la certification de façon partielle.

Le niveau doit être atteint pour chaque épreuve. Il n'y a pas de compensation possible.

- **Le jury d'attribution de la certification**

Le jury de la certification se réunit et statue sur l'admissibilité ou non des candidats. Le candidat est informé par mail de ses résultats (transmis sous format de compétences acquises ou non acquises) dans le mois qui suit les entretiens par visioconférence.

Le jury commence par la vérification des conditions de présentation d'un candidat à la certification sont les suivantes :

- avoir été assidu
- avoir participé aux évaluations en cours de formation (questionnaires)
- avoir remis son dossier (programmes et vidéos)
- avoir obtenu les pourcentages de réussite indiqués dans le règlement intérieur à chaque épreuve
- avoir passé l'entretien par visioconférence pour échanger sur son travail
- avoir fourni son CV, une pièce d'identité et de la copie de son ou ses diplômes

- **La communication des résultats**

A l'issue de la session d'évaluation, le jury délibère.

Les candidats sont alors informés par mail de leur résultat transmis sous format de compétences acquises ou non acquises). Si la réussite est au rendez-vous, le parchemin de



la certification leur est envoyé par mail avec les résultats dans la semaine qui suit le jury de certification.

Les résultats globaux sont publiés annuellement dans les outils d'information et de communication cités plus haut.

- **Les cas de non-admission et le processus de rattrapage**

Le jury de certification motive les décisions de ne pas certifier un candidat.

En cas de non-admission, des conseils sont délivrés aux candidats qui ont la possibilité de demander un devis à Epsilon à l'École pour repasser la certification.

Si un candidat n'est pas satisfait de son résultat, il a la possibilité de repasser une autre fois le questionnaire à visée professionnelle en ligne. Dans ce cas, il peut demander un devis à Epsilon à l'École.

Il a aussi la possibilité de demander un deuxième passage de la partie pratique (rédaction du programme, vidéo et entretien) en cas de difficulté. Dans ce cas, il peut demander un devis à Epsilon à l'école.

Les candidats qui ont été empêchés de participer aux épreuves et qui fournissent des justificatifs (maladie, maternité, accident, cas de force majeure ou autre) peuvent être autorisés à s'inscrire à une nouvelle session de validation. Epsilon à l'école leur communique les deux autres sessions de l'année suivante.

En cas de non-présentation du candidat non justifiée, le candidat ne peut plus prétendre à finaliser sa certification.

- **Les voies de recours**

Dès réception d'une demande de recours, la direction analyse la demande, s'appuie sur le PV de jury, et s'engage à apporter une réponse dans un délai de 14 jours :

- La direction maintient la décision du jury et explique la décision,
- En cas de non-admission, la direction rappelle les modalités d'application de la procédure de rattrapage.

Si des dysfonctionnements affectant les conditions d'organisation ou de déroulement des sessions de validation sont constatés par un candidat ou un membre du jury, elles sont signalées immédiatement à la Direction d'Epsilon à l'école. Dans ce cas, celle-ci peut prononcer l'annulation de la session de validation par décision motivée.

Les auteur(e)s de fraudes et tentatives de fraudes (plagiat, utilisation de note ou interaction avec un tiers pendant le questionnaire à visée professionnelle) commises à l'occasion des sessions de validation encourent une sanction : l'exclusion immédiate des épreuves et



l'interdiction de se représenter à celles-ci pendant une durée de 5 ans. Le jury rédige un rapport relatant les faits et réunissant les preuves de fraudes et précisant les sanctions prises, puis il en informe le candidat.

- **Gestion du handicap**

Epsilon à l'École peut proposer des aménagements académiques raisonnables pour les candidats handicapés. Ils peuvent être demandés à tout moment. Des avis médicaux et pédagogiques relatifs aux aménagements raisonnables (certificat médical ou RQTH) sont à fournir le plus tôt possible au moment de l'inscription au cursus de formation afin d'éviter tout retard dans la mise en œuvre à l'adresse information@epsilonlecole.com

Les adaptations sont raisonnables dans la mesure où elles ne sont pas reliées aux compétences professionnelles que le stagiaire devra mettre en place sur le terrain dans la cadre de l'accompagnement et soutien scolaire spécifique.

Sur le bulletin d'inscription de la formation, le candidat peut indiquer s'il a besoin d'une adaptation raisonnable pour suivre la formation. Si sa réponse est affirmative des précisions sont demandées.

La responsable administrative contacte la personne par mail ou téléphone pour avoir des précisions sur son handicap et son besoin d'adaptation.

L'entretien téléphonique permet aussi de valider que le handicap identifié n'est pas incompatible avec les compétences à mettre en œuvre dans le cadre du soutien scolaire spécifique aux enfants ou adolescents avec autisme ou autres troubles neuro-développementaux.

L'entretien permet de prévoir les adaptations si elles sont possibles.

Si la salle ne permet pas d'accueillir la personne avec handicap, on lui propose une autre session dans une salle adaptée ou un passage sur un cursus en ligne ou un remboursement le cas échéant.

Document mis à jour le 20/11/2024

